

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2025

COMPTE-RENDU

L'an deux-mille-vingt-cinq, le treize mars deux-mille-vingt-cinq à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Norbert SANTIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. Norbert SANTIN, M. Christian KERVAZO, Mme Laudénia VELHO, M. Pierre-Jean LE BEC, Mme Annie LECLERC, M. Fabrice ARBELET, Mme Roseline WIART, M. Franck JOHN, Mme Régine DONNEGER, M. Laurent BOIVIN, Mme Rose-Marie RYBSKI, Mme Françoise NOËL, M. Jean-François BECHU, Mme Sandrine DENESVRE-CARPENTIER, M. Sébastien MERMET, M. Benoît POULARD, Mme Virginie POULARD, M. Harbi HABOUIA, M. Jean-Marie GUERO, M. Cheikh SALL, M. Michel GRIMAUULT, M. Bertrand ROCHERON, M. Francesco ARBETTI.

ETAIENT ABSENTS AVEC POUVOIR :

M. Serge HUBERT pouvoir à M. Franck JOHN
M. Fredy PATA pouvoir à Mme Roseline WIART
Mme Nathalie SIMON pouvoir à Mme Françoise NOËL,
Mme Clémentine DION pouvoir à M. Norbert SANTIN
M. Nicolas QUINT pouvoir à M. Christian KERVAZO
Mme Manon CASSE pouvoir à M. Laurent BOIVIN
Mme Mélanie LAMEIRA RODRIGUES pouvoir à Mme Laudénia VELHO
M. Jean-Jacques LOEGEL pouvoir à M. Michel GRIMAUULT

ETAIENT ABSENT(E)S SANS POUVOIR :

M. Rudy KAZI MATSIKA,
M. Wissam DRABIH

Monsieur Norbert SANTIN, Maire, constate que le quorum est atteint et proclame la validité de la séance.

Françoise NOËL est désignée secrétaire de séance en application de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

SOMMAIRE

1. ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2024.....	3
2. DECISIONS DU MAIRE	3
3. DELIBERATIONS A L'ORDRE DU JOUR.....	7
• Affaires Générales	7
1. INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL.....	7
2. MODIFICATION DES STATUTS DE CŒUR D'ESSONNE AGGLOMERATION..	7
• Finances	8
3. RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES	8
• C.C.A.S., Logement, Solidarités	9
4. CONVENTION EN FLUX ENTRE CDC HABITAT ET SAINT-GERMAIN-LES- ARPJON	9
• Enfance, Jeunesse, C.S.B.M., C.M.E.	10
5. CONVENTION CNAV « LES RETRAITES BIEN ENTOURES »	10

1. ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2024

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 19 décembre 2024 est adopté à la majorité **par 31 voix POUR et 4 voix CONTRE (M. GRIMAUT, M. ROCHERON, M. LOEGEL, M. ARBETTI).**

2. DECISIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises au titre des délégations conférées par le Conseil Municipal (art. L.2122-22 du CGCT).

<u>N°</u>	<u>Date</u>	<u>Service</u>	<u>Objet</u>
2024-149	11/12/2024	Finances et Marchés publics	Décision relative au contrat de prêt auprès de la banque postale
2024-150	20/12/2024	Accueils Collectifs de Mineurs	Décision relative aux activités menées sur les mercredis – 60 € TTC
2024-151	20/12/2024	Finances et Marchés publics	Décision relative à l'avenant n°4 au marché de nettoyage des locaux communaux - 807,86 € HT soit 969,43 € TTC
2024-152	20/12/2024	Finances et Marchés publics	Décision relative au contrat de maintenance du logiciel GESCIME - 738,84 € HT soit 886,61 € TTC
2024-153	23/12/2024	Oxyjeune	Décision relative à la convention d'intervenants dans le cadre du projet pédagogique d'Oxyjeune - Coût 470 € TTC
2024-154	26/12/2024	Oxyjeune	Décision relative aux sorties proposées dans le cadre du projet pédagogique d'Oxyjeune - Coût 353 € TTC
2025-001	08/01/2025	Accueils Collectifs de Mineurs	Décision relative aux activités menées sur les mercredis – 276 € TTC
2025-002	08/01/2025	Finances et Marchés publics	Décision relative à l'indexation des tarifs municipaux 2025
2025-003	16/01/2025	Sport, Culture et Loisirs	Décision relative au concert du 22 décembre 2024 – Eglise de Saint-Germain-Lès-Arpajon 634,70 € TTC
2025-004	17/01/2025	Sport, Culture et Loisirs	Décision relative au contrat de cession spectacle "Magic Pinguin Cirkus" – 800 € TTC
2025-005	17/01/2025	Ressources Humaines	Décision relative à la convention simplifiée de formation professionnelle pour

<u>N°</u>	<u>Date</u>	<u>Service</u>	<u>Objet</u>
			le codéveloppement LABCAD - 2 200 € TTC
2025-006	20/01/2025	Secrétariat Général	Décision relative à une formation en visio conférence sur le règlement du cimetière - 480 € TTC
2025-007	21/01/2025	Centre Socioculturel Berthe Morisot	Décision relative à l'organisation de permanences sociales avec la Maison Départementale des Solidarités (MDS)
2025-008	21/01/2025	Centre Socioculturel Berthe Morisot	Décision relative à l'organisation d'un atelier mémoire à l'annexe du Centre Social Berthe MORISOT (CBSM) – 1 365 € TTC
2025-009	22/01/2025	Finances et Marchés publics	Décision relative au contrat de maintenance des progiciels SIECLE-HUBEE / Demande de Pacs / SIECLE COMEDEDEC – SIECLE / AVENIR HUBEE / AVENIR / WEB DECES – 2 521,48 € HT – 3 025,78 € TTC
2025-010	22/01/2025	Finances et Marchés publics	Décision relative au contrat de maintenance du progiciel suffrage Web - 540,41 € HT soit 648,49 € TTC
2025-011	29/01/2025	Scolaire	Décision relative à la formation "apprendre à porter secours" - 480 € TTC
2025-012	29/01/2025	Finances et Marchés publics	Décision relative à l'avenant n°5 au marché de nettoyage des locaux communaux - Coût 238 274,06 HT soit 285 928,26 TTC
2025-013	29/01/2025	Finances et Marchés publics	Décision relative à l'avenant n°6 au marché de nettoyage des locaux communaux - Coût 236 258,06 HT soit 283 509,66 TTC
2025-014	29/01/2025	Finances et Marchés publics	Décision relative à l'avenant n°7 au marché de nettoyage des locaux communaux - Coût 238 976,54 HT soit 286 771,85 TTC
2025-015	29/01/2025	Finances et Marchés publics	Décision relative à l'avenant n°8 au marché de nettoyage des locaux communaux -

<u>N°</u>	<u>Date</u>	<u>Service</u>	<u>Objet</u>
			Coût 237 356,51 € HT soit 284 827,81 TTC
2025-016	03/02/2025	Finances et Marchés publics	Décision relative à une demande de subvention à l'Etat au titre de la DETR pour la rénovation énergétique et la restructuration du site Joliot CURIE – Montant de la subvention 200 000 €
2025-017	03/02/2025	Finances et Marchés publics	Décision relative à une demande de subvention à l'Etat au titre de la DSIL pour l'aménagement d'un parc de loisirs dans la Zac des Gournais – Montant de la subvention 165 954,08 €
2025-018	07/02/2025	Sport, Culture et Loisirs	Décision relative à l'achat d'un sac de frappe et d'un espalier pour le gymnase Louis BABIN - Coût 527,87 TTC
2025-019	12/02/2025	Sport, Culture et Loisirs	Décision relative à la convention 2025 Action culturelle et spectacles
2025-020	12/02/2025	Finances et Marchés publics	Décision relative à l'avenant n°2 au marché d'extension, réhabilitation et création d'un préau couvert bâtiment élémentaire Groupe scolaire Joliot CURIE – Commune de Saint-Germain-Lès-Arpajon – Plus-value ajoutée est de 6 385,90 € HT soit 7 663,08 € TTC
2025-021	18/02/2025	Centre Socioculturel Berthe Morisot	Décision relative à la demande d'affiliation à UFOLEP : 179 € TTC
2025-022	18/02/2025	Finances et Marchés publics	Décision relative à l'avenant n°9 au marché de nettoyage des locaux communaux – 24 992,71 € HT soit 29 991,25 € TTC (Tranche n°5)
2025-023	18/02/2025	Finances et Marchés publics	Décision relative au renouvellement de l'abonnement Pack DEMAT-PROFIL ACHETEUR pour la commune de Saint-Germain-Lès-Arpajon - coût 370 € HT soit 444 € TTC
2025-024	18/02/2025	Oxyjeune	Décision relative à la convention d'intervenants dans le cadre du projet pédagogique d'Oxyjeune - Coût 540 € TTC

N°	Date	Service	Objet
2025-025	18/02/2025	Oxyjeune	Décision relative à la convention d'intervenants dans le cadre du projet pédagogique d'Oxyjeune - Coût 600 € TTC
2025-026	18/02/2025	Oxyjeune	Décision relative à la convention d'intervenants dans le cadre du projet pédagogique d'Oxyjeune - Coût 200 € TTC
2025-027	18/02/2025	Oxyjeune	Décision relative à la convention d'intervenants dans le cadre du projet pédagogique d'Oxyjeune – Coût 106,80 € TTC
2025-028	18/02/2025	Oxyjeune	Décision relative à la convention d'intervenants dans le cadre du projet pédagogique d'Oxyjeune - Coût 211 € TTC
2025-029	18/02/2025	Oxyjeune	Décision relative à la convention d'intervenants dans le cadre du projet pédagogique d'Oxyjeune - Coût 123 € TTC
2025-030	20/02/2025	Oxyjeune	Décision relative à la convention d'intervenants dans le cadre du projet pédagogique d'Oxyjeune - Coût 1 720 € Futuroscope et 752 € TTC AQUASCOPE
2025-031	20/02/2025	Oxyjeune	Décision relative à la convention d'intervenants dans le cadre du projet pédagogique d'Oxyjeune - Coût 2 784,80 €
2025-032	21/02/2025	Finances et Marchés publics	Décision relative à la convention de prestation de la société TECHNIVAP – Coût 7 325,74 € HT soit 8 790,89 € TTC
2025-033	21/02/2025	Finances et Marchés publics	Décision relative à l'avenant n°10 au marché de nettoyage des locaux communaux - Coût 414,66 € HT soit 499,99 € TTC

3. DELIBERATIONS A L'ORDRE DU JOUR

- **Affaires Générales**

1. INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2121-4 ;

VU le Code électoral, et notamment son article L. 270 ;

VU la démission de Madame Cynthia DEMAFOUTH de son siège de conseillère municipale adressée au Maire par courrier en date du 12 septembre 2024 ;

CONSIDERANT que le Maire a dûment informé le représentant de l'Etat dans le département de cette démission ;

CONSIDERANT que le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour cause de démission ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ARTICLE 1

PREND ACTE de l'installation de Monsieur Cheikh SALL en qualité de conseiller municipal de Saint-Germain-lès-Arpajon.

2. MODIFICATION DES STATUTS DE CŒUR D'ESSONNE AGGLOMERATION

VU le code général des Collectivité Territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral n°2015-PREF.DRCL/926 du 4 décembre 2015 portant création d'un EPCI à fiscalité propre issu de la fusion de la Communauté d'agglomération du Val d'Orge et de la communauté de Communes de l'Arpajonnais, à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

VU l'arrêté préfectoral N°2016-PREF-DRCL/655 du 25 août 2016 portant adoption des statuts de Cœur d'Essonne Agglomération ;

VU la délibération N°18.271 du Conseil communautaire du 9 octobre 2018 portant modification des statuts de Cœur d'Essonne Agglomération ;

VU le projet de statuts modifiés de la Communauté d'Agglomération Cœur d'Essonne Agglomération, annexé à la présente délibération ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'adopter les statuts de Cœur d'Essonne Agglomération aux dernières évolutions législatives et réglementaires ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE

ARTICLE 1

ADOpte les nouveaux statuts modifiés de Cœur d'Essonne Agglomération, tels qu'annexés à la présente délibération.

- **Finances**

3. RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2312-1 ;

VU le rapport d'orientations budgétaires 2025 ;

VU l'avis de la Commission Finances en date du 5 mars 2025 ;

CONSIDERANT que le rapport d'orientations budgétaires constitue la phase préalable au vote du budget primitif, qu'il porte sur les orientations générales du Maire et les engagements pluriannuels et qu'il a lieu dans les 10 semaines précédant l'examen du budget primitif ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE, PAR 27 VOIX POUR, 4 VOIX CONTRE (M. GRIMAUT, M. ROCHERON, M. LOEGEL, M. ARBETTI).

ARTICLE 1

PREND ACTE de la tenue du débat sur les orientations générales du budget 2025.

- **C.C.A.S., Logement, Solidarités**

4. CONVENTION EN FLUX ENTRE CDC HABITAT ET SAINT-GERMAIN-LES-ARPJON

VU le Code général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la construction et de l'habitation, et notamment son article L. 441-1 ;

VU le décret n° 2020-145 du 20 février 2020 relatif à la gestion en flux des réservations de logements locatifs sociaux ;

VU l'avis favorable/défavorable de la commission CCAS, Logement, Solidarité ;

CONSIDERANT que le bailleur CDC Habitat social est tenu, en contrepartie de garanties d'emprunts accordées, de réserver à la commune des flux annuels de logements qui s'appliqueront sur le parc locatif de l'organisme implanté à Saint-Germain-lès-Arpajon ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE

ARTICLE 1

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs pour la période 2024-2026 fixant le flux de logements affectés à la commune sur le patrimoine du bailleur CDC Habitat social soumis à gestion en flux.

ARTICLE 2

PRECISE que la convention annule et remplace l'ensemble des conventions de réservation conclues antérieurement entre les deux parties.

ARTICLE 3

AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

- **Enfance, Jeunesse, C.S.B.M., C.M.E.**

5. CONVENTION CNAV « LES RETRAITES BIEN ENTOURES »

VU le code général des Collectivité Territoriales ;

CONSIDERANT que la volonté municipale est d'améliorer les conditions d'existence des retraités à travers la lutte contre l'isolement, l'accompagnement et la valorisation sociale et la citoyenneté des séniors ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE

ARTICLE 1

APPROUVE les objectifs poursuivis par la convention « CNAV », à travers différents objectifs à savoir : la lutte contre l'isolement par les services de droit commun et ce dans une perspective intergénérationnelle, diversifier les réponses pour le traitements des situations de rupture (passage à la retraite, veuvage), de valoriser l'utilité sociale et citoyenne des séniors en les incitant à s'impliquer davantage dans les activités du centre et enfin d'incorporer les dispositifs de préventions et d'accompagnement de la CNAV dans les projets conduits par les Centres Sociaux.

ARTICLE 2


AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.

ARTICLE 3

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

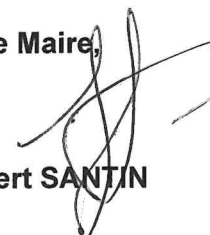
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Le Secrétaire de séance,


Françoise NOËL



Le Maire,


Norbert SANTIN